Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_4-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_5_4

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Objet : Désignation du représentant au conseil portuaire

L' an deux mille vingt six, le vendredi 05 juin à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Juin 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Monsieur QUEVAL Benoît
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur EVEN Marc
Madame EVEN Martine a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur RIMBERT Ugo a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame COUSIN Laurence, Madame EVEN Martine, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Annick BLAYO

Exercice des mandats locaux / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code des ports maritimes ;
Vu le Code des transports, notamment ses articles R. 5314-13 à R. 5314-27 ;
Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » du 26 mai 2026 ;

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, M. Le Maire explique qu'il nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil municipal en son sein pour composer le Conseil portuaire de Pont-Aven, relevant de la compétence de la commune. Il propose de désignation le représentant élu suivant, qui assure la Présidence de ce conseil :

Conseil portuaire de Pont-Aven
1 Elu représentant : Hervé LE GAC, membre avec voix délibérative

M. Le Maire ajoute que le Conseil portuaire est également composé de représentants des usagers du port, tant au titre des navigateurs de plaisance que des services nautiques, construction, réparation et associations sportives et touristiques liées à la plaisance.

Il propose également le principe de vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret pour cette désignation, sous couvert de l'approbation de l'ensemble du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_4-DE

• Approuve le principe de vote à main levée pour la désignation du représentant élu au Conseil portuaire de Pont-Aven,

• Procède à la désignation de M. Hervé LE GAC, représentant élu au sein du Conseil portuaire de Pont-Aven, afin d'y représenter M. Le Maire en tant que président,

• Autorise M. Le Maire, ou son représentant à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 05/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 29/06/2026